
SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET PONCTUEL

Cadre normatif du PSOC, section 5

La demande de soutien financier non récurrent pour un projet ponctuel vise à aider l'organisme à réaliser une activité en lien avec sa mission, mais qui sort du cadre normal de ses opérations. Il peut également répondre à un besoin financier pour faire face à une situation d'urgence ou de dépannage.

L'organisme doit être admis au Programme de soutien aux organismes communautaires en Montérégie pour pouvoir déposer une demande.

Dépenses admissibles (non exhaustif)

- Un soutien financier permettant de faire face à une situation d'urgence ou de dépannage;
- Les dépenses en capital telles que machinerie, équipement, matériel roulant et toutes autres dépenses de même nature à l'exception des frais fixes de l'organisme;
- L'acquisition de technologie, de logiciels et de toutes autres dépenses de même nature excluant cependant les activités de recherche et développement;
- Les activités de formation, un projet pilote, de soutien à la concertation, d'un événement corporatif, d'événements spéciaux, de colloques régionaux, etc.;
- Des rénovations afin d'assurer la sécurité/salubrité des locaux.

Critères d'octroi de financement

- Toutes demandes acceptées ou refusées le seront en fonction des disponibilités financières du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSMC);
- Le critère de base pour effectuer un octroi de financement est la viabilité du projet;
- Le formulaire doit être complété et doit démontrer que le projet a une faisabilité financière et un impact significatif;
- Une contribution d'au moins 10 % est requise de la part de l'organisme (autofinancement);
- Pour des dépenses de plus de 1 000 \$, fournir 2 soumissions (si applicable);
- L'organisme doit démontrer son incapacité à financer entièrement son projet ponctuel sans le soutien financier demandé.

Le formulaire doit être accompagné d'un état des résultats et d'un bilan financier au dernier mois terminé, ainsi que d'une résolution du conseil d'administration entérinant la présente demande.

Si un soutien financier est accordé, l'organisme devra signer une Entente de subvention pour la réalisation d'un projet ponctuel, laquelle est assortie d'une reddition de comptes spécifique. Le financement doit être utilisé dans l'année en cours et ne peut être reporté.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME			
Nom de l'organisme			
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone		Poste	
Personne autorisée au nom de l'organisme	Nom :		
	Adresse courriel :		
2. DESCRIPTION DU PROJET			
Contexte de la demande :			
Besoins répondus :			
Description des dépenses :			

Période de réalisation (début et fin) :				
Retombées positives attendues :				
Impacts anticipés si aucun soutien financier octroyé :				
3. FINANCEMENT DU PROJET				
MONTANT TOTAL DU PROJET:			MONTANT DEMANDÉ AU PSOC :	
Est-ce qu'une demande de financement/prêt a été déposée auprès d'une institution financière? OUI ☐ NON ☐ A-t-elle été acceptée? OUI ☐ NON ☐ Si oui, inscrire le montant accordé/prêté dans Autre contributeur (ci-bas)				
	Ressources humaines (\$)	Ressources matérielles (\$)	Autres frais (\$) <i>Détaillez*</i>	Total (\$)
Contribution du PSOC Projet ponctuel				0 \$
Contribution de l'organisme (minimum 10 %)				0 \$
Autre contributeur (le cas échéant)				0 \$
Autre contributeur (le cas échéant)				0 \$
Autre contributeur (le cas échéant)				0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
*Autres frais (détails) :				

Je confirme que la présente demande de soutien financier est déposée conformément à la résolution du conseil d'administration # _____, jointe au présent formulaire.

Signature de la personne autorisée : _____

Date :

Transmettre à l'agent.e responsable de votre dossier au PSOC.